



L'UNSA Police tire la sonnette d'alarme pour les FTSI

La coupe est pleine !

Mardi 5 février, une délégation UNSA Police est venue alerter la DFTSI sur le mal-être des formateurs. La délégation a été reçue par madame Agathe Peyret, Commissaire Divisionnaire, chef de la DFTSI assistée par le Commandant Ludovic Delenclos, FTSI et chef de la section ingénierie pédagogique.

Sujets abordés:

- ✓ - La responsabilité des FTSI.
- ✓ - Leur fiche de poste.
- ✓ - L'absence de reconnaissance.
- ✓ - Le vestiaire des FTSI.
- ✓ - Les objectifs de formation.
- ✓ - Leurs obligations institutionnelles.

L'UNSA Police représente les intérêts des FTSI et va solliciter **20 points de NBI** auprès de la DCRFPN à titre de compensation.



Voici l'argumentaire de l'UNSA Police pour l'attribution des **20 points de NBI** en faveur du «métier» de FTSI :

Les FTSI sont les formateurs aux responsabilités les plus lourdes dans la police nationale :

- ils sont les seuls à être responsables, juridiquement et à titre individuel, des actes réalisés sur le terrain, par les policiers qu'ils ont formés,
- ils portent la charge des seules obligations institutionnelles réglementaires (12h00 d'entraînement annuel) permettant le maintien de policiers armés sur la voie publique,
- ils assument la lourde responsabilité de fournir à nos collègues policiers de terrain les outils de plus en plus nombreux et nécessaires pour réagir professionnellement au cours de leurs missions,
- ils sont également indispensables aux recrutements des cadets de la République, des adjoints de sécurité, des élèves gardiens de la Paix, des officiers et commissaires.
- sans eux, les stages de qualifications professionnelles des collègues ne seraient pas possible.

En CRS, grâce à leurs connaissances et à leur savoir-faire, ils participent à 50% des critères d'attribution de la prime aux résultats.

Chaque année les objectifs de formation sont grandissants, leur présence dans le paysage policier est incontournable.

Pour toutes ces raisons, l'UNSA police demande qu'une NBI de 20 points soit attribuée à chaque FTSI employé dans le cadre de l'application des dispositions de la circulaire NOR: INTC 1814966C du 22 mai 2018.

L'UNSA Police demande également qu'un vestiaire soit créé à l'instar des motocyclistes ou des cynotechniciens.

Sans cette reconnaissance pécuniaire, l'administration s'expose à recevoir très rapidement des comptes-rendus de suspensions de qualification des FTSI.

Dans le contexte actuel des besoins en formation professionnelle, cela aurait un impact désastreux sur la chaîne de la police nationale...